



EXTRAIT N°38/2024 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE MARTINIQUE
REÇU LE

SEANCE DU 25 MARS 2024

02 MAI 2024

Contrôle de légalité

Date de la
convocation :
Le 19 mars 2024

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

**En début de
séance :**

Présents 20
Procurations 7
Absents 6
Excusés 0

**En cours de
Séance :**

Présents 19
Procurations 7
Absents 6
Excusés 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude.

PRESENTS :

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane), M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent).

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ORIENTATIONS DU PADD DANS LE CADRE DE LA REVISION GÉNÉRALE DU PLU DE SAINT-JOSEPH

Le maire expose :

En application des dispositions de l'article L 151-6 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné.

Lors de l'élaboration du document d'urbanisme, ces orientations doivent être présentées au Conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen et l'arrêt du projet de PLU lui-même (article L 153-12 du Code de l'Urbanisme).

Mis à l'ordre du jour du Conseil municipal réuni le 25/03/2024, après transmission des documents préparatoires au débat (du PADD) et convocation régulière des conseillers municipaux ce débat s'est tenu.

L'ADDUAM, agence d'urbanisme assistant la ville dans les travaux de la révision générale du PLU, a présenté aux membres du Conseil les grandes orientations du PADD. Cette présentation a servi de support au débat lancé par le maire.

Des questions abordées ont porté notamment sur :

- Les logements abandonnés ou vacants représentant 12% du parc immobilier de la ville ; ce taux devra être ramené à 10% à l'horizon 2035
- la destination des dents creuses qui permettront d'accueillir de nouveaux logements
- l'importance de maîtriser le développement urbain de la commune notamment au quartier Gondeau afin d'éviter les constructions dans les zones à risques. De plus, des installations d'équipements et de loisirs sont prévues sur ce quartier et la transformation du garage Bulot en pôle automobile et en fourrière va permettre le maintien des emplois et l'évacuation des véhicules hors d'usage
- Les 2 zones ciblées pour une mixité de logements avec une densité moyenne
- l'importance de préserver les coulées vertes afin de limiter les risques et préserver le cadre de vie des Joséphins.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité

PRENNENT ACTE de la présentation des orientations du PADD dans le cadre de la révision générale du PLU de Saint-Joseph. Ce débat est consigné au Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

